



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 2022
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, AJOURNÉE AU 11
OCTOBRE À 20 :00 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL.**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté,

Sont présents:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Mario Duchesne, Martin Pelletier et Patrick Bouchard.

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, greffière et trésorière madame Rita Ouellet,

Absence motivée :

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 20 heures. Considérant que la Municipalité a dû mettre en place des mesures d'urgence dans la soirée de lundi le 3 octobre suite à des bris de services – électricité et télécommunication, qui ont été rétablis le mardi 4 vers 18h00. La séance de mois d'octobre a été ajournée exceptionnellement à ce soir. Tous les membres du conseil en avaient été informés dans la journée de mardi le 4 et étaient en accord avec la décision.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Exempter la lecture des procès-verbaux;

Adoption des procès-verbaux;

Finance :

- Rapport financier 2021 et rapport du vérificateur;
- Rapport du maire;
- Approbation des comptes du mois;
- Reddition de compte, voirie locale pour 2021;

Infos et suivis des représentants de comités :

- CDE;
- RISISN - service incendie :
 - Adoption du budget de la Régie;
 - Adoption du budget équipements du service incendie;
- OMH de Milot;
 - Suivi rapports financiers;
- Loisirs, culture :
 - Reprise des activités Bang;
 - Lancement de la MADA; (10 déc. Avec repas Age d'Or)

Dossiers en cours:

- Travaux remise en état d'un cours d'eau - suivi;
- Travaux au garage de service rue Gaudreault;
- Travaux du ponceau lac Milot – brisé

Nouveaux dossiers:

- Programme pour borne de recharge pour véhicule électrique;
- Formation d'un comité pour l'accès à l'information (22-09-2022);
- Renouvellement de l'entente pour le traitement des archives;
- Offre de cession d'une partie de terrain au Parc Industriel;
- Demande à Bell Mobilité vs service cellulaire;

Demands d'appui;

Demands de contributions financières :

- Centraide;

Correspondance et demandes diverses;

Points divers;

Période de questions des contribuables;

Clôture de la séance

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne,



« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

Exempter la lecture des procès-verbaux

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux était disponible et qu'elle a été remise au plus tard, lors du comité plénier précédant la séance du Conseil à tous les membres;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

02-102022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance du mois de septembre 2022, tenue le 12 et celle du 3 octobre ajournant la séance à aujourd'hui »

Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux rapportent avec fidélité ce qui s'est passé durant les séances;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

03-102022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter le procès-verbal de la séance du mois de septembre 2022, tenue le 12, tel que rédigé et le procès-verbal de la séance du 3 octobre »

Finance :

- **Rapport financier 2021 et rapport du vérificateur**

CONSIDÉRANT que madame Katleen Hunter, vérificatrice du Groupe Mallette, a présenté le rapport financier 2021 et fait une lecture complète du document en comité plénier;

CONSIDÉRANT qu'un rapport sommaire a été lu lors de la séance;

CONSIDÉRANT que le rapport sera présenté à la population par le biais du journal municipal;

CONSIDÉRANT que le vérificateur a produit un rapport sur les états financiers mentionnant qu'ils reflètent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le vérificateur a émis un avis, mentionnant que le taux global de taxation réel de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 a été établi conformément aux exigences légales;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

04-102022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que la Municipalité Saint-Ludger-de-Milot accepte le dépôt de son rapport financier pour l'année 2021, tel que présenté par madame Katleen Hunter, vérificatrice du Groupe Mallette, ainsi que le rapport sur le taux global de taxation réel »

- **Rapport du maire**

Monsieur le maire fait la lecture de son rapport sur la situation financière de la Municipalité, il fait état des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur externe. La rémunération des élus et une liste des contrats octroyés est jointe au rapport tel que le prévoit le Code municipal du Québec. La liste des contrats de 25 000\$ et plus et de 2 000\$ et plus totalisant 25 000\$ est également disponible sur le site internet de la Municipalité.

Le dépôt du rapport est fait et une copie sera transmise à tous les contribuables par le biais du journal municipal.



- **Approbation des comptes du mois**

Sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

05-102022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'approuver la liste des chèques émis et prélèvements pour la période du 13 septembre au 3 octobre 2022 au montant de 248 540.36\$ »

« D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 13 septembre au 3 octobre 2022 au montant de 4 633.40\$ »

« D'autoriser la directrice générale greffière trésorière à payer lesdits comptes à payer »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution # 05-102022

Signé, ce 12 octobre 2022.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

- **Reddition de compte, voirie locale pour 2021**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 65 565 \$ pour l'entretien des routes pour l'année civile 2021;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la reddition de comptes se retrouve à l'intérieur du rapport financier 2021, qui sera déposé auprès du MAMOT;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

06-102022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales »

Infos et suivis des représentants de comités

- **CDE** : Pas de rencontre

- **RISISN- service incendie**

Le conseiller Patrick Bouchard, fait un compte rendu de la rencontre du CA de la Régie.

Adoption du budget de la Régie

CONSIDÉRANT que le conseiller Patrick Bouchard présente le budget 2023, de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur Nord (RISISN), soit un montant global de dépenses de 438 759 \$ représentant une augmentation de 10.02% par rapport à 2022;

CONSIDÉRANT que pour la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, la quote-part se chiffre à 31 722 \$ pour l'année 2023 soit environ 7.23% du budget global;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

07-102022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le conseil municipal accepte le budget de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur nord, tel que présenté pour un total de 438 759 \$ et s'engage à assumer sa quote-part au montant de 31 722 \$ pour l'année 2023 »



Adoption du budget équipements du service incendie

CONSIDÉRANT que nous avons reçu de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur Nord (RISISN), le budget 2023 pour les investissements en équipements ;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

07-102022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le conseil municipal accepte le budget d'investissements en équipements au montant de 4 551\$ tel que présenté par la Régie »

- **OMH de Milot**

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 14 septembre et nous avons 2 logements vacants.

Nous avons reçu une lettre de la SHQ mentionnant qu'ils ont approuvé les états financiers au 31 décembre 2020, se terminant avec un déficit de 37 013. \$

Également nous avons reçu une copie des états financiers au 31 décembre 2021, présentant un déficit de 24 049\$ donc la Municipalité devait assumer 10% ce qui fait 2 404\$ comme elle a versé 3 232. \$, un chèque de 818. \$ nous a été transmis par l'OMH de Milot.

- **Loisirs, culture**

Reprise des activités Bang

CONSIDÉRANT que cette activité permet aux jeunes de faire de l'exercice et demeurer actifs et est très accessible car le service est offert gratuitement par la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a un intérêt de la part des parents et qu'il est temps de reprendre les activités BANG tout en respectant les mesures sanitaires requises;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

08-102021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal accepte de renouveler l'offre de service offert gratuitement à la population communément appelé Activités BANG pour l'hiver 2022-2023, soit environ une douzaine (12) de semaines. Et qu'une demande de candidature soit adressée dans le Milot en Journal »

Lancement de la MADA

CONSIDÉRANT que le comité de mise à jour de la MADA en est à la fin de leur travail, la rédaction du plan d'action en est à ses derniers ajustements, la promotion et la distribution est planifiée en collaboration avec le club des Gerbes d'Or;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard

09-102022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le lancement du plan d'action de la politique MADA révisé se fasse lors du souper des Gerbes d'Or, le 10 décembre 2022 »

Dossiers en cours :

- **Travaux remise en état d'un cours d'eau-suivi**

CONSIDÉRANT que nous avons obtenu l'autorisation du ministère de la Faune pour la réalisation des travaux de remise en état du cours d'eau des lots 5796339 et 5795046 tel que présenté et ce, au plus tard le 31 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que nous avons une entente avec Environnement CA de par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est qui a fixé un tarif horaire de 95\$/ heure pour les communications et suivis avec le CCEQ, le MELCC, et le MFFP et un tarif de 80\$/ heure pour les travaux terrain d'urgence;



CONSIDÉRANT que divers matériaux sont requis pour la réalisation des travaux dont les semences et matelas d'érosion, les équipements mécaniques, etc.;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

11-102022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise l'inspecteur municipal a procéder aux achats de matériel auprès des fournisseurs pour un budget d'environ 6 000\$ taxes en sus et également de procéder à la location d'équipement ou à des contrats de services pour le reprofilage du fossé et la pose des matériaux pour une somme d'environ 10 000\$ taxes en sus. Un budget de 3000 \$ taxes en sus est également prévu pour la surveillance par l'ingénieur. »

« Une somme de 40 000\$ est affectée du surplus cumulé pour la réalisation des travaux de remise en état du cours d'eau incluant les coûts ci-dessus énumérés »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution # 08-102022

Signé, ce 12 octobre 2022.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

• **Travaux au garage de travaux publics**

CONSIDÉRANT que la rénovation de garages et entrepôts municipaux est admissible au programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

12-102022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise les travaux au garage sur la rue Gaudreault acheté par la Municipalité, soit refaire l'électricité, changer les portes, démolition de la maison et affecte ces coûts à l'enveloppe d'aide financière du programme PRABAM pour les travaux admissibles »

« Tel que prévu au plan triennal une affectation du surplus cumulé de 30 000\$ pour la réfection du garage et de 15 000\$ pour la démolition du bâtiment est faite venant augmenter le surplus cumulé affecté »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution # 12-102022

Signé, ce 12 octobre 2022.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

• **Travaux du ponceau lac Milot – brisé**

CONSIDÉRANT qu'après vérification auprès de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, il n'est requis aucune autorisation pour la réparation du ponceau qui a cédé cet été, dans le secteur du lac Milot;

CONSIDÉRANT que nous avons vérifié avec un ingénieur forestier si les travaux prévus convenaient;

CONSIDÉRANT que divers matériaux sont requis pour la réalisation des travaux dont les tuyaux et également de l'équipement pour la pose;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

13-102022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise l'inspecteur municipal a procéder aux achats de matériel auprès des fournisseurs pour un budget d'environ 7 000\$ taxes en sus et également de procéder à la location d'équipement ou à des contrats de services



pour le reprofilage du fossé et la pose des matériaux pour une somme d'environ 4 000\$ taxes en sus. »

« Que le financement des travaux soit affecté à l'enveloppe du programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration (PPA) »

Nouveaux dossiers :

- **Programme pour borne de recharge pour véhicule électrique**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot désire offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques par l'acquisition d'une borne de recharge;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite faire partie du Circuit électrique actuellement exploitée par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT qu'une entente de partenariat avec Hydro-Québec est possible, la Municipalité assumant les coûts de la borne et son installation par un électricien et Hydro-Québec l'appel d'offre et tests d'équipement, la communication et marketing, le soutien technique et service à la clientèle ainsi que le portail administrateur;

CONSIDÉRANT que la répartition des revenus est 88% à la Municipalité et 12% à Hydro-Québec;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

14-102022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot désigne madame Rita Ouellet directrice générale greffière trésorière comme représentante de la Municipalité et l'autorise à signer une entente de partenariat pour le déploiement de borne de recharge (240V) pour véhicules électriques »

« Que la Municipalité affecte une somme de 6 500\$ du surplus cumulé pour financer ce projet »

- **Formation d'un comité pour l'accès à l'information**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot doit constituer un tel comité;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

15-102022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès* »



« **QUE** ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot :

- Du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels madame Rita Ouellet, directrice générale;
- Et madame Sandra Gagnon, secrétaire-réceptionniste. »

- **Renouvellement de l'entente pour le traitement des archives**

CONSIDÉRANT que notre entente avec la Société d'Histoire du Lac-Saint-Jean pour le classement des archives en est à sa dernière année de service;

CONSIDÉRANT que la Société d'Histoire réitère l'offre de service pour le suivi de la gestion documentaire et le traitement des archives historiques à la Municipalité pour une période de trois (3) ans (2023-2025);

CONSIDÉRANT que le service est apprécié, utile et fait de façon très professionnelle;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

16-102022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale, secrétaire trésorière à signer une entente de services avec la Société d'histoire du Lac-St-Jean pour le service de gestion documentaires et de traitement pour trois ans soit 2023,2024 et 2025 au coût respectif de 3 640\$, 3 780 \$ et 3 920 \$, les frais de déplacement et taxes sont en sus »

« Que la Municipalité de St-Ludger-de-Milot s'engage à devenir membre associé de la Société d'Histoire du Lac-Saint-Jean et à payer sa cotisation pour la durée de l'entente »

- **Offre de cession d'une partie de terrain au Parc Industriel**

La conseillère Claudie Tremblay déclare son intérêt et se retire de la discussion et de la prise de décision.

CONSIDÉRANT que monsieur Brassard désire céder sans frais une partie du lot 5795044 appartenant à la compagnie 9114-1838 Québec Inc. à la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot;

CONSIDÉRANT que la compagnie désire vendre ses lots à la Coopérative Forestière Petit-Paris mais que celle-ci désire acquérir partiellement le lot 5795044 et qu'elle est prête à assumer les frais requis d'arpentage, notaire et autres;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

17-102022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS à l'exception de la conseillère Claudie Tremblay qui s'est abstenu suite à la déclaration de son intérêt au dossier.

« Que le Conseil municipal autorise le maire Marc Laliberté et la directrice générale greffière trésorière Rita Ouellet a signer les documents nécessaires au transfert de titre de propriété pour une partie du lot rénové 5 795 044. La dimension exacte du terrain cédé sera déterminée suite à une entente entre les parties »

- **Demande à Bell Mobilité vs service cellulaire**

CONSIDÉRANT que le lundi 3 octobre 2022 vers 16h15, nous avons eu une interruption du service cellulaire suite au bris de fils à l'entrée du village, comme le fils de la fibre optique a été arrachée et que le service a été rétabli le mardi 4 octobre vers 18h30, laissant la population entière sans communication;

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait investi dans l'installation d'une tour cellulaire avec une protection par micro-onde afin d'éviter une telle situation, il y a quelques années;

CONSIDÉRANT que nous avons appris que la compagnie Bell Mobilité avait modifié ses installations pour se raccorder à la fibre optique et n'utilisait plus l'option micro-onde depuis plus d'un an;



CONSIDÉRANT que cette situation vient remettre la Municipalité en position précaire lors d'un bris de fils, laissant la population sans moyen de communication, si une situation d'urgence c'était produite en même temps, nous aurions été dans une très mauvaise position pour assurer une réponse adéquate;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire qu'une installation de remplacement assure le service de communication même en cas de panne ou de bris filaire, que des discussions ou rencontres doivent être faites afin de trouver une solution acceptable pour tous;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

18-102022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal demande à Bell Mobilité de revoir son installation afin de pouvoir assurer le service au citoyen et à la Municipalité même lors d'un bris de la fibre optique par une installation assurant une prise en charge du système en cas de panne soit par micro-onde ou autres technologies. »

Demandes d'appui

Aucune demande.

Demande de contribution financière :

- **Centraide**

CONSIDÉRANT que le Comité de Santé de St-Ludger-de-Milot et la Maison des Jeunes de Milot bénéficient des subventions offertes par Centraide pour leurs activités respectives;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

19-102022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal accorde une contribution corporative de 250\$ à Centraide pour leur Campagne de financement 2022-2023 »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #19-102022.

Signé, ce 12 octobre 2022.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

Correspondance et demandes diverses

La directrice générale mentionne la correspondance reçue et vérifie auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seuls les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.

Point divers

Aucun point

Période de questions pour les contribuables

Aucune question.

Ajournement de la séance

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions pour le déneigement des chemins d'hiver est prévue se faire le 20 octobre et que le conseil veut analyser la situation afin de prendre position le plus rapidement possible suite aux offres reçues;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère, Johanne Fortin,

20-102022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



« Que la séance de ce soir se termine à 21h17 et le Conseil municipal ajourne la séance au lundi le 24 octobre à 19h30 pour le dossier déneigement des chemins d'hiver et autres points si nécessaire »

Rita Ouellet, CPA, DG greffière trésorière

Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »